



AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Catherine, que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal et a reçu les approbations requises par la loi, le tout tel que ci-après indiqué :

RÈGLEMENT NUMÉRO 932-25

« Règlement autorisant un emprunt de deux millions cinq cent un mille cent quinze dollars (2 501 115 \$) pour la surveillance et les travaux de réfection par gainage de la conduite d'aqueduc sur le boulevard Marie-Victorin entre les rues d'Auteuil et des Rapides ainsi qu'entre les rues des Récifs et Jogues. »

- Avis de motion : 12 août 2025
- Dépôt du projet de règlement : 12 août 2025
- Adoption du règlement par le conseil municipal : 9 septembre 2025
- Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 15 octobre 2025

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désirant prendre connaissance du règlement peut le faire en consultant le site internet de la Ville dans la section *Avis Publics* ou en faisant une demande au Services juridiques et greffe, par courriel au greffe@vdsc.ca.

Donné à Sainte-Catherine, ce 17 octobre 2025

Audrey-Maude Parisien, notaire
Directrice des Services juridiques et greffière